

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2021

ETAIENT PRESENTS : BILLON Pascale, BUTAUD Josette, DESESTRET Mireille, FRANÇOIS Sandrine, RENIER Annick, ZAMPICCOLI Christine, BLANC David, CETTIER Patrick, LUBAC Jean-François, MEUGNIER Didier, NURY Yvan, PEYROT Alain, REVERCHON Bernard

ABSENTS : POULAILLON Karine, MAIRE Julien

SECRETAIRE : RENIER Annick

Le PV du 9 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Convention avec le Secteur Ouvert des Arts de la Rue (SOAR)

Une convention avait été signée en 2018 entre le Secteur Ouvert des Arts de la Rue (SOAR) et les communes de Cheminas, Lemps, Sècheras et Vion pour définir la collaboration entre les communes et l'association pour une programmation culturelle annuelle. Le SOAR propose de signer une nouvelle convention pour 3 ans. Le coût de la participation est de 500 € pour un spectacle commun aux 4 communes. Accord du conseil.

Contrats d'assurance des risques statutaires

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche a négocié un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à la charge de la commune. La compagnie CNP Assurances avec l'intermédiaire SOFAXIS a été retenue pour un contrat de 4 ans à partir du 1^{er} janvier 2022. Monsieur le Maire est autorisé à signer les conventions.

Révision du loyer des logements communaux

Le conseil décide d'augmenter les loyers des logements conventionnés suivant l'indice de référence.

Le loyer des logements de la Maison Blachon sera de 405 € + charges 20 €.

Les loyers de la Maison Daru seront les suivants :

Logement N° 1 = 551 € + charges 110 €

Logement N° 2 = 357 € + charges 70 €

Logement N° 3 = 510 € + charges 110 €

Logement N° 4 = 621 € + charges 110 €

Les charges sont réajustées fin décembre.

Tarif de la salle des fêtes

Le conseil décide l'augmentation du tarif de location de la salle des fêtes au 1^{er} janvier 2022.

Les tarifs seront de 160 € pour les particuliers ou associations de la commune et de 375 € pour les particuliers hors commune. Le tarif pour la journée supplémentaire sera de 57 €, le lavage du sol, 80 €.

Cado chèque pour le personnel

Le personnel reçoit depuis plusieurs années des « CADO CHÈQUES » commandés auprès de la Poste. Cette opération sera renouvelée pour 2021 pour un montant de 745 €, chèques répartis en fonction du temps de travail.

Rapport annuel 2020 Cance Doux

Le rapport a été envoyé à tous les conseillers qui en ont pris connaissance.

Didier Meugnier, délégué au syndicat Cance Doux, a résumé les grandes lignes de la réunion qui a eu lieu le 18 octobre : un nouveau directeur, Jonathan Malinaud, proposition d'un schéma de distribution de l'eau, création d'un schéma directeur sur plusieurs années. Cance Doux, c'est 850 km de réseau, 981 000 € de prix de vente de l'eau.

Projet Territoire Arche Agglo

Il s'agit d'élaborer un diagnostic du terrain : les points forts et les points faibles sur le territoire. La méthode Créaplan a été appliquée aux élus de Lemps qui ont exprimé personnellement, sur des post-it, les points forts et les points faibles. En sont ressortis principalement les problèmes de circulation routière, une trop

grande étendue du territoire, le désert médical public, les problèmes de garderie, et le manque d'identité de la communauté de communes. En point fort, le tourisme.

Divers

Voirie : Enrochement sur la route de Chopard pour sécuriser le passage du car scolaire. Coût : 8 450 €.

Logements du presbytère : reste à poser les volets. Un devis pour le portail coulissant a été fait par Storefer pour un montant de 2 180 €. Reprise de l'ancien portail : 269 €. La peinture n'est pas incluse.